



Luxembourg, le

26 JUIN 2018

Réf. : 825xbc162

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le :  
26 JUIN 2018

Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Objet : Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3842 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Octavie Modert au sujet de « La Chapelle » au MUDAM

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3842 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Octavie Modert au sujet de « La Chapelle » au MUDAM, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt  
Secrétaire d'Etat à la Culture

---

Annexe : réponse à la QP no 3842

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3842 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Octavie Modert au sujet de « La Chapelle » au MUDAM**

La décision du démontage de l'œuvre de Wim Delvoye a été prise par la Directrice du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean avec l'aval de son Conseil d'Administration et non par le Ministère de la Culture.

D'autre part, l'Honorable Députée a demandé à ce que la Directrice soit à nouveau invitée à une prochaine Commission de la Culture de la Chambre des Députés. Ce sera l'occasion de lui poser les questions techniques soulevées.